REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 40 Présents : Pouvoirs : Absents :	L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre 2022, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Annie ANDRIEUX, Marina BESSE, François BOISSET, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Christian GENDRE, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Jean-Luc PERRIN, Loïc POUDEROUX, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Valérie CABECAS-ROQUIER, Franck DE MAGALHAES, Martine GUIBERT, Annick MALLET, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Bernard REMISE, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Eric VIALA

Absents : Sophie BENEZIT, Jean MAGE, Gilbert MOMMALIER

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 29 août 2022.

INFORMATION RELATIVE A LA CESSATION D'ACTIVITE DU CENTRE DE TRI DES CRAMADES

Préambule

Le SYTEC et les 3 communautés de communes membres du syndicat, ont décidé de passer à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, à compter du mois d'octobre 2022 :

Après une étude pour la requalification du centre de tri des Cramades, le SYTEC et les 3 EPCI ont décidé à l'unanimité d'externaliser le tri vers un centre de tri agréé et d'optimiser la collecte sélective en harmonisant les modalités de collecte.

Un marché de prestation de services a été conclu avec la SAS ALTRIOM à Polignac (Haute-Loire) à compter du 1er octobre 2022, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 Septembre 2026.

Le centre de tri des Cramades va donc cesser son activité le 30 septembre 2022, ce qui emporte des conséquences pour les personnels affectés à cette activité.

Le devenir des agents affectés au Centre de Tri des Cramades :

8 agents sont titulaires :

- 2 seront reclassés sur le chargement des fonds mouvants après le tri des cartons dans les déchets recyclables ;
- 1 agent est en arrêt de travail pour maladie professionnelle ;
- 5 agents sont accompagnés pour leur reclassement dans d'autres collectivités dont 3 sont en attente de réponse à leur candidature.

- Les agents en contrat aidé arrivent au terme de leur contrat et ne seront pas renouvelés.

Le dispositif d'accompagnement des agents à reclasser :

- Le SYTEC assure une veille des offres d'emploi d'adjoint technique, pour des postes susceptibles d'être occupés par les agents à reclasser. Une assistance à la rédaction de lettres de candidature et de rédaction de CV est apportée. De plus, des interventions sont effectuées auprès des collectivités ouvrant des emplois.

- Dans l'attente du reclassement des agents, il sera proposé un dispositif de mise à disposition de service auprès des communautés de communes membres du SYTEC et des communes des territoires de l'Est Cantal. Les agents pourraient assurer des remplacements d'adjoint technique pour la collecte des ordures ménagères (conducteur de camion benne et ripeur), l'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts, les cantines scolaires, l'entretien des écoles, les garderies scolaires...

- Le SYTEC étudie différentes modalités permettant de faciliter le recrutement des agents par les collectivités du territoire : prise en charge de formations qualifiantes, obtention de CACES et de permis de conduite d'engins et de poids lourds...

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance

Loïc POUDEROUX

La Présidente

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Céline CHARRIAUD